

## Compte rendu du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

### Séance du 5 mars 2021

Le cinq mars deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes René Bois, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

**Présents** : Mesdames Pascale BORIE, Hélène CHARMETTE, Jeannine CHAVE, Christine HASSE, Coraline NOUYRIGAT, Germaine TRACOL,  
Messieurs Gilbert BOUVIER, Jérôme CHAIX, Francis CHEVALIER, Gilbert MULLET

**Excusé** : Gaëtan CHARMETTE (pouvoir à H. CHARMETTE)

**Secrétaire de séance** : CHAVE Jeannine, 2<sup>ème</sup> adjointe

---

Le maire ouvre la séance à 20h et souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tous points.

Le compte-rendu de la séance du 5 février 2021 est approuvé.

Le maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

#### **1. Vote des comptes de gestion 2020**

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs de la commune et du Comptes de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget logements établi par le Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.
- APPROUVE le Compte de Gestion du budget principal établi par le Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice ;

#### **2. Vote des comptes administratifs 2020**

Madame Germaine TRACOL, 1<sup>ère</sup> adjointe, prend la parole et présente ensuite le compte administratif 2020 du budget logements :

<u>Fonctionnement</u> :		<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	14 236.09 €	Dépenses :	10 148.55 €
Recettes :	17 227.35 €	Recettes :	12 744.66 €
Report 2019 (excédent) :	17 128.53 €	Report 2019 (déficit) :	-12 344.66 €
Résultat de clôture :	20 119.79 €	Résultat de clôture (déficit) :	-9 748.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget logements.

Elle présente ensuite le compte administratif 2020 du budget principal qui se résume ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses :	102 576.67 €	Dépenses :	40 124.61 €
Recettes :	193 900.87 €	Recettes :	108 009.56 €
Report 2019 (excédent) :	54 705.97 €	Report 2019 (déficit) :	-69 689.97 €
Résultat de clôture :	146 030.17 €	Résultat de clôture (déficit) :	-1 805.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget principal.

### **3. Vote de l'affectation des résultats 2020**

Suite au vote des comptes administratifs 2020, le Maire présente au Conseil municipal l'affectation des résultats :

#### Budget Logements

Considérant le besoin de financement de 9 748.55 € et l'absence de restes à réaliser 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 9 748.55 € au compte 1068 investissement du budget logements 2021.

#### Budget Principal

Considérant le besoin de financement de 1 805.02 € et le résultat des restes à réaliser 2020 de 3 656.22 € (soit 5 877.78 € en dépense moins 2 221.56 €), le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 5 461.24 € au compte 1068 investissement du budget principal 2021.

### **4. Pacte de gouvernance de la CAPCA**

Le Maire informe les élus que le pacte de gouvernance est une sorte de charte formalisant les différentes instances décisionnaires de la collectivité, le fonctionnement et les échanges entre les différents organes de la structure. Ce document est obligatoire dans toutes les communautés de communes et d'agglomération.

Les élus de la CAPCA ont mis à jour ce pacte de gouvernance et le soumettent à l'approbation des communes membres.

Le texte du projet de pacte étant parvenu très tardivement à la commune, il a été décidé de reporter ce point à une séance ultérieure, de façon à pouvoir prendre connaissance de ce document.

## **5. Convention avec la CNR pour l'entretien du chemin de la Carrière**

Le Maire expose à l'assemblée la demande de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) de passer une convention ayant pour objet les modalités d'entretien du chemin de la Carrière, lequel dessert le site éolien de Planèze.

Par cette convention, la société s'engage à effectuer des travaux de réfection uniquement lorsque des dégradations et/ou des détériorations anormales sont constatées et qu'il est avéré que celles-ci sont dues à la circulation de véhicules lui appartenant ou dont l'intervention est requise par la société, en lien avec la construction, l'exploitation, la maintenance ou le démantèlement du parc éolien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter la convention avec la CNR pour l'entretien du chemin de la Carrière,
- AUTORISE le maire à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

## **6. Divers**

### **a. Présentation du rapport annuel du délégataire du réseau d'eau potable**

Le Maire commente le document en question et indique que ce rapport porte sur l'ancien syndicat du Pays de Vernoux. Il couvrait 4 672 habitants, comportait 7 installations de production, 17 réservoirs, 6 stations de pompage et de surpression et 270 km de canalisations.

Ce syndicat ayant fusionné début 2018 avec celui du canton de St Péray, différentes démarches d'harmonisation sont en cours, dont le prix de l'eau, qui sera progressivement revu à la baisse pour notre commune.

### **b. Point sur les travaux**

Une équipe de Tremplin a juste terminé une semaine de travail. Ces personnes ont nettoyé l'intérieur et l'extérieur de l'église, débarrassé les encombrants à Bousenac, et fait de l'élagage.

A Rotisson, la grille positionnée à l'arrière des conteneurs a été remise en place par M. BOUVET, maintenue par des piquets scellés dans le béton, pour en assurer la solidité.

Concernant la salle des fêtes, l'entreprise doit corriger son devis pour le remplacement du groupe froid de la pompe à chaleur. Un devis va également être demandé à une autre entreprise. Crussol Plomberie doit nous transmettre une étude à propos du changement de l'éclairage.

Au chemin de Font Limouze, les deux entreprises consultées pour la remise en état du chemin doivent encore transmettre leurs devis.

**c. Centrale agrivoltaïque privée**

Ce projet a été présenté à la CAPCA par le maire et l'entreprise Solarcentury. M. ARSAC, président de la CAPCA se montre favorable au projet et souhaite qu'une rencontre commune soit organisée avec la Secrétaire Générale du Préfet, pour que cette dernière puisse apporter son soutien et tenter de lever les obstacles posés par la DDT.

Une phase d'expérimentation va être menée par l'INRA sur le site, avec la pose d'une centaine de panneaux et l'étude du comportement animalier et végétal durant une année, afin de déterminer la compatibilité du dispositif avec l'activité agricole.

**d. Point sur les commissions**

La commission "travaux" se réunira le mardi 26 mars à 18h30 à la mairie. Les membres de la commission "communication" aimeraient des retours quant à la nouvelle version du bulletin municipal et ouvre une réflexion sur de nouvelles rubriques.

Mme HASSE évoque brièvement la présentation du 2 mars de l'équipe "Chemins de randonnée" de la CAPCA à Saint Julien le Roux.

**e. Autre**

Mme HASSE mentionne la lettre des 33 élus de la Drôme et du Vaucluse, soutenant la candidature du site nucléaire du Tricastin à l'installation d'un réacteur "nouvelle génération". Elle propose qu'un collectif d'élus de l'Ardèche fasse remonter également les réserves qu'un tel projet suscite et incite les élus de Gilzac et Bruzac à se joindre individuellement à cette démarche.

Concernant le fonctionnement au sein des élus, plusieurs personnes prennent la parole pour inviter à davantage de travail en équipe, afin de favoriser la transmission des savoirs avec les conseillers faisant leur premier mandat. L'idée de travail en binôme est évoquée. Certains parmi les "nouveaux" élus émettent le besoin d'encouragement et de retours constructifs à propos des idées nouvelles discutées ensemble.

La date du vendredi 2 avril 2021 est réservée en vue du prochain Conseil municipal pour l'approbation du budget, sous réserve de confirmation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**

*Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 2 avril 2021*